

BULLETIN MUNICIPAL de St-Martin-du-Vieux-Bellême

N° 29 - décembre 2021

© Christian Vallée

Sommaire

Edito du Maire	page 1	Urbanisme	pages 9 à 10
Vie de la commune	page 2	Manifestations de la commune	pages 11 à 12
Déviation	page 3	La vie de nos associations	page 13
Les Finances	page 4	Les Services Publics	pages 14 à 18
Les Travaux	pages 5 à 8	État Civil, Agenda	page 19
		Informations pratiques	page 20

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

L'année 2021 s'achève. Depuis près de 2 ans, nous vivons au quotidien avec la pandémie. Nos vies respectives que ce soit familiales, professionnelles, associatives mais aussi d'élus ont été et continuent d'être bouleversées. Tout cela, j'espère et je le souhaite, sera bientôt derrière nous si nous continuons à faire preuve d'une solidarité collective en accélérant la vaccination et en respectant davantage les gestes barrières.

Pendant cette période, l'activité de la commune ne s'est cependant pas arrêtée. Ainsi, vous trouverez dans ce bulletin municipal des informations sur l'évolution des grands chantiers sur lesquels notre Conseil Municipal s'était engagé lors des élections municipales de mars 2020 :

- La rénovation de notre église
- L'enfouissement des réseaux au hameau de la Bruyère
- La rénovation du lavoir du bourg
- L'entretien de nos chemins de randonnées

Je souhaite également profiter de cet édito pour vous faire part de deux problématiques importantes rencontrées dans la gestion et l'animation de notre commune.

La première consiste dans la gestion des ordures ménagères. Comme vous le savez, cette gestion est confiée au SMIRTOM, syndicat créé en 1978 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers de 61 communes. Je rappelle que, pour Saint Martin, la collecte est assurée à partir de 3 centres d'ordures ménagères situés au lotissement des Tilleuls, au carrefour du hameau de La Bruyère et à Carrefour Market. Nous envisageons de fermer ce dernier site, avec l'accord du syndicat, compte tenu de l'état de malpropreté et d'insalubrité dans lequel il se trouve en permanence du fait de l'incivisme dont font preuve de trop nombreuses personnes, extérieures, pour le plus grand nombre, à notre commune.

La deuxième observation concerne nos associations. Si nous avons notamment la chance de bénéficier d'un Comité des Fêtes remarquable d'implication et de solidarité, nous constatons néanmoins avec regret le très faible taux de participation aux manifestations organisées par nos associations, ce qui alimente de plus en plus la frustration de ses membres en entraînant inévitablement la baisse du nombre de bénévoles. Un village sans associations conduirait inévitablement à très court terme à la perte de son autonomie. Aussi, je lance un appel pour trouver des bénévoles pour nos associations, notamment pour Saint Martin Patrimoine à un moment où nous allons conclure une convention avec la Fondation du Patrimoine pour assurer une partie du financement des travaux de notre église et du lavoir de la Bruyère.

Je profite de cet édito pour vous recommander le dernier « Cahier Percheron » (numéro 225) consacré en partie à l'histoire de Saint Martin et vous souhaiter en mon nom et en celui du Conseil Municipal de bonnes fêtes et une très bonne année 2022 en attendant de vous recevoir à la mairie pour la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 8 janvier 2022 à 17 h.

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Conseil du 17 décembre 2020

- Transfert au Te61 de la compétence éclairage
- Convention pour la redevance spéciale ordures ménagères avec le SMIRTOM
- Approbation des modifications des statuts du SIA de Bellême
- Demande de DETR pour le dossier de l'église et de l'enfouissement des réseaux à La Bruyère
- Proposition de baptiser la salle des mariages : Roger BELLANGER

Conseil du 8 février 2021

- Nomination et honoraires de l'architecte pour les travaux de l'Eglise
- Honoraires pour géomètre Guillerminet et société Servicad pour les relevés topographiques
- Demande de subvention DETR : dossier Eglise
- Demande d'autres subventions : Département, Fondation du Patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français
- Enfouissement des réseaux par 1e Te61 à La Bruyère
- Demande de subvention DETR candélabres de La Bruyère
- Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens d'Orange
- Achat d'un aspirateur souffleur s'adaptant au tracteur
- Autorisation d'engagement de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget général 2020

Conseil du 15 mars 2021

- Délibération du compte administratif 2020
- Vote du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote du budget 2021
- Vote des subventions 2021
- Délégations données au maire par le conseil municipal
- Montant du loyer de l'appartement au 45b rue Pierre de Romanet
- Montant du loyer du local du garage pour l'appartement
- Location de l'appartement à M. Boucher Eric

Conseil du 12 avril 2021

- Vote des taux des taxes communales 2021
- Remboursement de locations 2020 de la salle
- Révision des tarifs de location de la salle des mariages
- Proposition d'achat de la parcelle D612
- Proposition d'achat des tables et du chariot.

Conseil du 7 juin 2021

- Adhésion au groupement de commandes de la CDC
- Accepter la prise de compétence mobilité par la CDC
- Modification des statuts de la CDC
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Devis salle Roger Bellanger et voiture (marquage)
- Avis suite à l'arrêté du Préfet sur la déviation
- Présentation et choix des différents candélabres pour la Bruyère
- Mise à l'actif de la facture de réparation du moteur du tracteur John Deere

Conseil du 13 septembre 2021

- Convention SPS
- Solliciter un fonds de concours à la CDC
- Louer la salle à un professeur de sport
- Décisions modificatives du budget
- Signer la convention de la cantine scolaire de Bellême
- Création du poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Conseil du 15 novembre 2021

- Validation du choix des entreprises suite à l'appel d'offres
- Sollicitation d'un crédit à long terme de 150 000 € et d'une ligne de trésorerie de 150 000 € pour financer les investissements 2021- 2022
- Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et St Martin Patrimoine pour l'appel aux dons
- Convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication
- Convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'éclairage public
- Convention individuelle de transfert de compétence pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public
- Transfert de compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides au Te61
- Actualisation de la longueur de la voirie communale
- Création de poste de rédacteur
- Approbation des statuts du SIA

La Déviation : Où en est-on ?

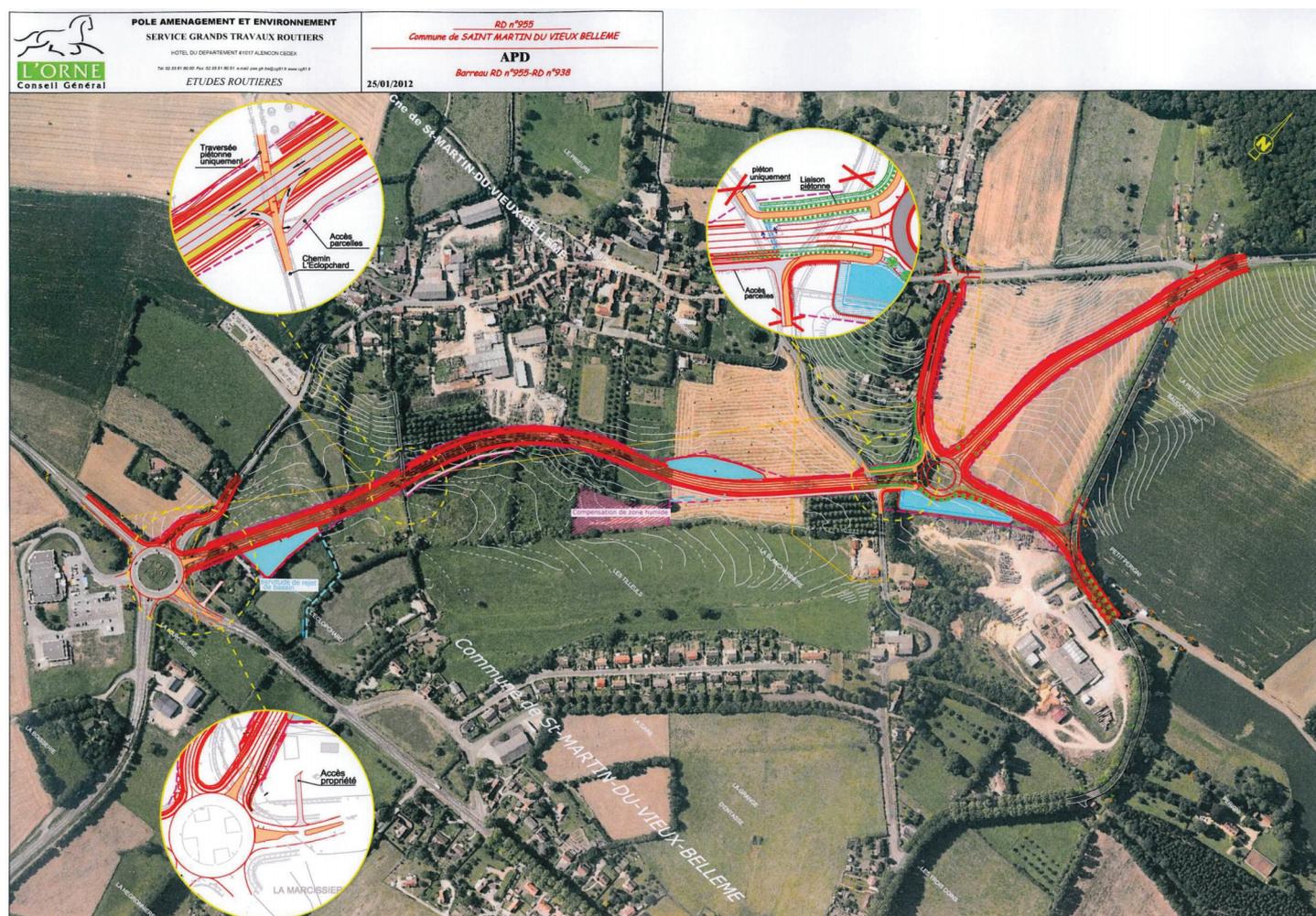
Il convient de rappeler que ce projet a fait l'objet d'un arrêté du Préfet en date du 29 janvier 2013, renouvelé en janvier 2018, validant le tracé et permettant au Département, maître d'ouvrage, de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

Il convenait ensuite de s'assurer que tout soit mis en œuvre pour que cette déviation cause le moins possible de préjudices à l'environnement. C'est pourquoi, une nouvelle enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale, type « loi sur l'eau » a été organisée à la mairie de Saint Martin du jeudi 19 juin au jeudi 02 juillet 2021. Ce dossier volumineux de près de 150 pages, établi par les équipes du Conseil Départemental, a pu ainsi être mis à la disposition du public pendant cette période.

Le Commissaire enquêteur ainsi que le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie ont marqué leur accord sur cette autorisation environnementale, ce qui a conduit le Préfet à rendre un avis favorable par arrêté le 21 septembre 2021.

Le calendrier définitif est désormais acté. Compte tenu du délai de recours, du temps nécessaire aux appels d'offres, les travaux débuteront en septembre 2022 pour se terminer fin 2023.

Le Conseil Départemental, suite à la réalisation de la déviation, procédera au reclassement de certains tronçons de routes aujourd'hui départementales en routes communales. Les conséquences de ce déclassement seront importantes pour notre commune, notamment en « augmentation d'entretien des voies rendues », ce qui va nous conduire à engager rapidement des négociations avec le Département.

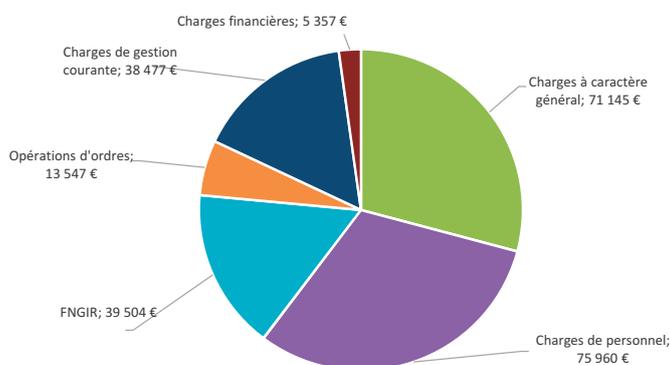


LES FINANCES

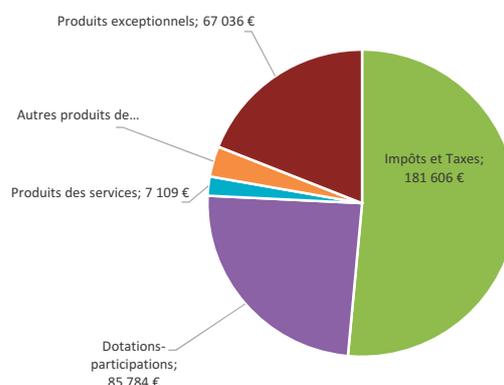
Lors de la séance du 15 mars 2021, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2020 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 108 863 € et un résultat reporté de 402 125 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune.

Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.

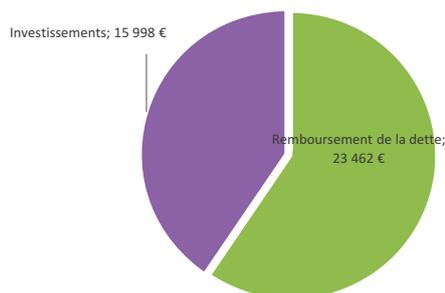
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 243 990 €



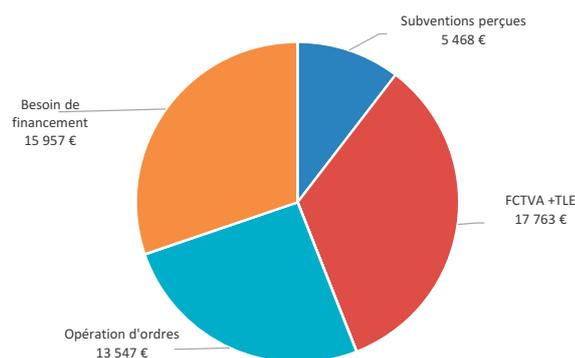
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 352 854 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 39 460 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 52 735 €



Endettement de la commune au 31.12.2020 : 109 580 €

Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie.....	23 003 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	83 499 €
Emprunt 2016 pour matériel de tonte	3 078 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 277 919 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 555 700 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

LA FISCALITE LOCALE 2021

Les taux des impôts directs 2021, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

■ Taxe d'Habitation.....	9,09 %
■ Taxe Foncière (bâti) (commune + département)	35,72 %
■ Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %

– Travaux 2021 –

– Voirie –

Des travaux importants ont été réalisés par la CDC sur notre commune dont le montant s'élève à environ 10.000 €.



Assainissement :

Pour améliorer l'assainissement des routes et faciliter ainsi l'écoulement des eaux, des travaux nécessaires ont été entrepris.

L'hôtel Chappey :

Arasement et fossés ainsi qu'une traversée de route refaite suite à son obstruction.

Le Gué Dolant :

Arasement et fossé ainsi qu'une traversée de route pour faciliter l'écoulement de l'eau afin d'éviter qu'elle ne coule sur la chaussée.

– Autres travaux réalisés par la CDC et réglementation –

La Clergerie :

- Création d'un parking pour le stationnement des véhicules des promeneurs allant en forêt

Réparation de chaussées :

- Le Chemin de Groyes et une partie de la rue de Belle Fontaine ont été revêtus en bicouche
- Réparation de la partie communale pour rejoindre la voie forestière

Réglementation de la voirie :

- La commission de voirie de la Communauté de Communes a établi un règlement permettant de définir le niveau de responsabilité de chaque collectivité



Commune :

- Travaux trottoirs, caniveaux et pluvial
- Signalisation verticale et horizontale
- Signalisation temporaire
- Nettoyage des herbes au milieu des chemins communaux
- Travaux d'élagage, éparage, fauchage accotement et élagage à la scie
- Désherbage du bourg et du cimetière
- Déneigement
- Travaux d'élargissement des chemins
- Depuis la reprise de l'entraînement du football des jeunes, le mercredi après-midi, travaux de tonte et de traçage du terrain de foot de St Martin

Communauté de communes :

- Curage de fossé et arasement
- Busage et traversée de chaussée
- Réparation de chaussée sur la voirie communale (enrobé et gravillonnage)
- Entretien et réparation des ouvrages d'arts
- Réparation à l'enrobé à froid (nids de poules)

Rappel Important

Sur la commune de St Martin nous avons 17140 mètres linéaires de voies communales goudronnées et 14 950 mètres linéaires de chemins pédestres. Les chemins pédestres sont entièrement à la charge de la commune ; si l'élagage à la scie est réalisé par un sous-traitant, notre responsable technique assure l'essentiel de l'entretien de ces chemins pédestres soit manuellement soit avec son tracteur et ses équipements.

— Travaux du lavoir de La Bruyère —

La société Beunardeau a réalisé la dalle du lavoir de la Bruyère pour un coût de 3 069 € TTC pris en charge par la commune.



La deuxième partie des travaux à savoir la construction du lavoir sera réalisée par l'Association Saint Martin Patrimoine dès qu'elle aura assuré son financement.

Acquisition d'un aspirateur de feuilles et adaptation d'une remorque entièrement restaurée par Luc Rouillec, notre responsable technique que nous remercions tout particulièrement. Le coût de l'aspirateur est de 6.840 € TTC et 1 500 € de matériaux ont été nécessaires pour la restauration de la remorque.

Cet investissement permet de faciliter grandement le travail de Luc tout en réduisant sensiblement le temps de travail consacré au ramassage des feuilles.



— Travaux de restauration de l'Église —

L'église de Saint-Martin du Vieux Bellême est chargée d'histoire puisqu'elle remonte à l'année 1 050.

A cette date, le seigneur de ROCE fit don de l'église de l'époque à l'abbaye de Marmoutiers (près de Tours) vouée à Saint Martin, d'où le nom de notre commune.

En 1229, le prieuré des bénédictins, attaché à l'église, accueillit pendant les 3 mois que dura le siège de Bellême la régente Blanche de Castille et son fils âgé de 14 ans, devenu plus tard le roi Saint Louis.

En 1847, un ouragan effondra la charpente et la voûte de l'église. On parla alors de refaire une autre église au lieu-dit « le Gué de la Chaîne » qui était encore une dépendance de Saint-Martin (jusqu'en 1872) mais mieux située au bord de la grand route.

Les habitants du bourg s'y opposèrent fermement et obtinrent gain de cause pour conserver l'église dans leur bourg. Une partie de l'église fut restaurée seulement en 1858 sous la direction de l'architecte Rupricht Robert. On supprima la nef à partir du clocher, l'église actuelle est donc l'ancien cœur des moines. Elle abrite des objets remarquables inscrits au patrimoine : fresque du XVème et miséricordes du XVIème. Elle est, à ce titre, très visitée par de nombreux visiteurs notamment Canadiens, St Martin ayant été une commune de départ pour une migration au Canada au XVIème siècle.

En 1994-1995, des travaux importants de restauration intérieure ont été réalisés par les agents techniques lors de l'un des mandats de Roger Bellanger.

Conscient de la qualité patrimoniale de notre église, le Conseil Municipal a lancé en 2019 des études permettant de réaliser un diagnostic des travaux prioritaires qui a conclu à la rénovation totale du clocher (maçonnerie-charpente-couverture), la mise en place d'un dispositif contre la foudre, la rénovation des cloches et la récupération des eaux pluviales à partir des gouttières. Un architecte, la Société BMAP, a été consulté en septembre 2020 et missionné en janvier 2021 pour encadrer cette opération. Ces travaux sont donc à la fois nécessaires pour la sauvegarde de notre patrimoine mais aussi pour des raisons sécuritaires, la montée au clocher et aux cloches, d'ailleurs désormais non conformes, n'étant plus assurée.



Il s'agit d'un investissement très important pour notre commune puisqu'il s'élève à 340.000 € HT financé à hauteur de 125.000 € par des subventions notamment de l'Etat et du Département.

Une convention va être également prochainement signée avec la Fondation du Patrimoine et Saint Martin Patrimoine pour lancer un appel aux dons.

Le calendrier des travaux est prévu de février 2022 à décembre 2022. Suite à l'appel d'offres lancé conformément au Code des Marchés Publics, les entreprises suivantes ont été retenues lors des réunions de la commission MAPA et du Conseil Municipal du 15 novembre dernier :

Lot 1 : Maçonnerie-Pierre de Taille- Assainissement

Société Pierre et Patrimoine HOUDAYER à Falaise :

76.894 € HT

Lot 2 : Charpente Bois : Société CRUARD Charpente :

64 305 € HT

Lot 3 : Echafaudage/Parapluie - Couverture : Société BEQUET à Courgeon:

167.259 € HT

Cet investissement de 343.725 € HT (y compris la maîtrise d'œuvre) s'ajoute aux autres investissements de la commune, notamment les travaux d'enfouissement des réseaux au lotissement de la Bruyère (cf ci après) et la rénovation du bâtiment de Bellême Bois suite à l'incendie de 2019, pour un total d'investissements cumulés de 449.146 € HT pour 2021.

Grâce à une gestion très prudente des fonds publics de la commune depuis 2014, le montant de trésorerie s'élève à environ 380.000 € (contre 120.000 € en avril 2014) et l'endettement réduit à 76.000 € (contre 225.000 € fin 2013). Cette situation confortable et l'obtention de 125.000 € de subventions vont nous permettre de limiter le recours à l'emprunt à 150.000 € tout en conservant le niveau d'imposition actuel sur les résidences principales.



Enfouissement des Réseaux au Hameau de la Bruyère



Compte tenu de la qualité de ce site chargé d'histoire du fait de sa forte activité industrielle du XVII au XXème siècle (sabot-textile), la réalisation de ce projet était l'un des objectifs de notre mandat.

Les excellentes relations entretenues avec le syndicat d'électricité de l'Orne (Territoire Energie 61), notamment avec son Président Philippe AUVRAY, ont permis une programmation plus rapide des travaux d'enfouissement qui se dérouleront de novembre 2021 à fin février 2022.

Il s'agit d'un investissement important puisqu'il s'élève à 225.000€ HT financé par :

- le Te 61 pour 161.000 € HT
- la commune pour 64.000 € HT (maîtrise d'œuvre- candélabres- télécommunication)

Maître d'ouvrage, la commune a confié la maîtrise d'œuvre au TE 61 qui a délégué la réalisation des travaux à l'entreprise Omexom à Argentan.

La commune avait souhaité à cette occasion et dans un souci de communication et de transparence organiser une réunion publique à laquelle la plupart des habitants de la Bruyère ont participé. Cette réunion s'est tenue à la mairie avant le début des travaux le 03.11.2021.

Les représentants de la commune, du Te 61 et de l'entreprise ont pu ainsi répondre aux questions des habitants notamment sur le phasage des travaux, le positionnement et les caractéristiques des candélabres etc. L'équipe municipale continue de rester, bien entendu, à l'écoute des habitants pendant les travaux même si les coordonnées des représentants du TE 61 et de l'entreprise leur ont été communiquées.





URBANISME

Autorisations : Evolution de la procédure

A partir du 1er janvier 2022, tous les usagers et professionnels pourront déposer à tout moment leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne (déclaration de travaux-permis de construire) dans une démarche simplifiée et sans frais.

Notre commune créera, à cet effet, le lien suivant sur son site internet :

« Urbanisme-Saisie des demandes ».

Dès l'enregistrement du dossier sur la plate-forme, le dépositaire recevra un accusé de réception électronique. La date du dépôt du dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'accusé réception.

Rappel :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur. En fonction du type de projet et du lieu, il convient de déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un Certificat d'Urbanisme pour obtenir des informations sur les règles et les taxes applicable sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Quels sont les différents types d'autorisations d'urbanisme ?



DÉCLARATION PRÉALABLE DP

La déclaration préalable permet de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est exigée pour des aménagements de faible importance :

- Travaux modifiant l'aspect extérieur initial d'une construction (changement des menuiseries, création d'ouvertures, modification de la couverture ou de la façade...) ou les travaux de ravalement situés dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière
- Construction nouvelle ou extension entraînant la création de 5 à 20 m² de surface de plancher ou emprise au sol (seuil porté à 40 m² dans les zones urbaines et abaissé à 20 m² lorsque le projet entraîne un dépassement du seuil de 150 m² de surface de plancher pour le recours obligatoire à un architecte pour un particulier)
- Changement de destination (sans modification de la structure porteuse ou de la façade)
- Construction d'une piscine non couverte dont la superficie est comprise entre 10 et 100 m²
- Division foncière, implantation d'une clôture, travaux sur un élément protégé (haies notamment)

Le délai d'instruction de 1 mois est porté à 2 mois lorsque le projet est situé notamment dans les abords des monuments historiques, dans un site inscrit ou



PERMIS DE CONSTRUIRE PC / PCMI

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. La demande de permis de construire est différente selon que votre projet génère ou non un impact sur l'environnement (c'est-à-dire qu'il est notamment susceptible de porter atteinte aux ressources en eau ou de nuire aux espèces protégées) :

- Travaux sur une construction nouvelle ou existante non soumis à déclaration préalable (agrandissement d'une maison, annexe > à 20 m² dans un secteur isolé et 40 m² dans un espace bâti situé dans une zone urbaine...)

Le délai d'instruction est de 2 mois pour une maison ou une dépendance (PCMI) et de 3 mois pour les autres projets (PC) ; délais pouvant être majorés dans les espaces protégés ou pour les ERP.

PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné :

- Affouillements ou exhaussements supérieurs à 2 m et portant sur une surface > à 20 000 m²
- Réalisation d'un lotissement non soumis à déclaration préalable (> 2 lots / 1 équipement commun)



Parc
naturel
régional
du Perche

Candidatez au **CONSEIL CITOYEN** DU PARC DU PERCHE



JE M'INSCRIS !
jusqu'au 12 décembre

En flashant
ce code :



OU
En remplissant
le formulaire
papier dispo-
nible en mairie*

OU

En contactant le Parc
au 02 33 85 36 36 ou sur
parc-naturel-perche.fr

L'avenir du Perche
SE CONSTRUIT ENSEMBLE

#LePerche2040

Toutes les infos au 02 33 85 36 36 et sur parc-naturel-perche.fr

*Liste des mairies concernées : Authon-du-Perche, Bazoches-sur-Hoëne, Bellême, Bretoncelles, Ceton, Couëtron-au-Perche, La Ferté-Vidame, La Loupe, Longny-les-Villages, Mortagne-au-Perche, Nogent-le-Rotrou, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche, Sennebas, Thiron-Gardeais, Tourouvre-au-Perche, Val-au-Perche.

– Manifestations de la Commune –

Remise des dictionnaires et calculettes aux futurs collégiens

Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la mairie les enfants de la commune venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à intégrer le collège en 6ème.

A l'occasion de cette manifestation qui a eu lieu le 29 juin, nous avons remis à Nina COCHIN un dictionnaire franco/anglais ainsi qu'une calculatrice scientifique, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.



Inauguration de l'arbre de naissance

Le 16 septembre 2021 a eu lieu l'inauguration d'un cerisier en l'honneur des enfants nés en 2020 qui sont :

- BOULAY Armand
- RICHARD Théo
- SUCIU Gabriel

Ces 3 enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom, installée devant cet arbre fruitier.

C'est la huitième année que cette manifestation est organisée.

Cérémonie du 11 Novembre 2021 :

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre commémorant la victoire et la paix a été organisée. Le Maire a lu à cette occasion le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès du Ministre des Armées chargée de la mémoire et des anciens combattants et déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts.

Le Maire a tenu à remercier Fernand GARNIER qui accepte, depuis plusieurs années, d'être porte-drapeau. Les participants se sont ensuite retrouvés dans la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.



Cette cérémonie a ensuite été suivie du repas des aînés qui a réuni 53 participants dans un climat de convivialité. L'après-midi a été animé en musique par Monsieur Duval et sa fille autour d'un repas préparé par le restaurant La Paix. Les doyens présents, Madame Colette Souvray et Gilbert Dourdoine, ont été récompensés et applaudis.

Inauguration Salle Roger Bellanger du 23 octobre 2021



Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette manifestation en l'honneur de **Roger BELLANGER**, décédé le 30 octobre 2020, dans sa 100^{ème} année.

La nécessité de respecter les mesures sanitaires lors de l'inhumation du 5 novembre 2020 avait contraint à limiter l'audience essentiellement à la seule famille, mais le maire avait promis à Roger lors de son allocution à l'église qu'un hommage à la dimension de son mérite lui serait rendu dès que possible.

Ce fut le cas le 23.10.2021

Le Maire a tout d'abord salué Thérèse, son épouse, ses enfants Bérénice et Véronique, les petits enfants ainsi que tous les membres de la famille de Roger et présenté les nombreuses personnalités présentes, notamment le Sous Préfet, Monsieur MINICONI, les Sénateurs Nathalie GOULET et Vincent SEGOIN, Annick BRUNEAU, conseillère départementale et Présidente du Parc Naturel du Perche, Isabelle THIERRY, Présidente de la CDC les Collines du Perche Normand, Philippe AUVRAY, Président du TE 61, les forces de l'ordre et les pompiers ainsi que les nombreux maires et élus.

Après avoir décliné la personnalité de Roger Bellanger, grande figure de Saint Martin et du Perche dont l'histoire est indissociable de celle de notre commune, le maire a décliné les principales réalisations de Roger pendant ses presque 50 années de mandats :

- Installation de l'eau dans le village
- création des lotissements des tilleuls en 1969 – des Colombiers en 1986 et de l'Orée du golf en 2007
- Installation d'un supermarché en 1991 - création d'une nouvelle mairie en 2002

Plusieurs témoignages de personnalités se sont succédés suite au discours du maire puis la plaque apposée sur le mur de la salle des mariages désormais « Salle Roger Bellanger » a été dévoilée par Thérèse son épouse, le Sous Préfet et le maire.



Avant cette manifestation organisée par le Conseil Municipal, le Territoire Energie (ancien syndicat d'électricité à vocation désormais plus large) avait pris l'initiative de se recueillir en présence de la famille et du Maire sur la tombe de **Roger BELLANGER** et d'y poser une plaque commémorative avec l'inscription suivante :

**« Tu as pris ton envol pour éclairer les étoiles
Reposes en paix ».**

Merci à Philippe AUVRAY, son Président, et à toute l'équipe du TE 61 pour cette initiative et ce bel hommage à notre ancien maire.

– La vie de nos Associations –

Saint-Martin Patrimoine



Concert du 24 septembre 2021 en l'Eglise de Saint Martin

Malgré une assemblée limitée à un peu plus de 40 personnes, ce que nous regrettons, ce concert de « ONCE IN A BLEUE » a été très apprécié.

Comité des Fêtes

Le 17 octobre, un spectacle « Imitateur-Guitariste-Chanteur » était organisé dans la salle de spectacle du Gué de la Chaîne. STEF et JOJO, qui ont fait partie de l'équipe d'accordéonistes d'André VERCHUREN, ont ainsi assuré pendant plus de 3 heures une animation très appréciée par les participants. Dommage que la présence à cet après midi ait été limitée à une soixantaine de personnes.



➤ Informations :

- Le Comité des Fêtes remercie Madame et Monsieur LETOURNEUR du don offert à l'occasion de leur union.
- L'assemblée Générale est prévue le 10 décembre 2021 à 18 Heures.
- L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 18 décembre à 15 heures à la mairie.

– Différents services de la CDC –

La CDC propose différents services très utiles à la disposition des habitants du territoire, particuliers, scolaires, professionnels :



ÉLABO

Parc d'attractivité du collège à Bellème
Animateur : Thomas DEBRIS au 06.26.63.44.55
numerique@perchenormand.fr

ELABO propose :

- des ateliers pour comprendre l'informatique, internet et répondre à toutes vos questions ;
Accessible à tous les publics : 2 € la séance.
- du coworking et du télétravail avec un bureau de passage avec wifi très haut débit ainsi qu'une salle de réunion et un espace coworking : location de bureau 2 € de l'heure.
Espace de coworking : 1,5 € de l'heure après 10 heures d'adhésions gratuites si adhésion annuelle de 30 €.
- un atelier Fablab qui propose un matériel ultra performant pour tester des prototypes, bricoler et décorer : imprimante 3 D, brodeuse numérique, graveuse et découpeuse laser, machine à transfert sur tissus.



France Services

CONTACT : Edith BOULAY au 02.33.82.03.49

L'espace France Service à Bellème (en dessous de la mairie) est un espace qui propose :

- la facilitation des contacts avec les administrations et les services publics :
Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, Caisse d'assurance Retraite, MSA, Mission locale.
- l'aide et le suivi des dossiers.



le Transport à la demande

Réservation auprès de la Communauté de communes au 02.37.49.63.51
du lundi au vendredi de 8H45 à 12H et de 13 H à 16H30.

- Service accessible à tous les habitants, pour tout déplacement sur la communauté de communes, du lundi au vendredi de 14H à 18 H pour 3 € le trajet.
- Accessible également pour les rendez-vous médicaux hors CDC, vers les gares SNCF, les marchés, prix de 3, 6 ou 9 € selon le kilométrage.

Centre Local d'Information et de Coordination



Orne Est

**Au service des personnes
âgées et handicapées**

Le CLIC ORNE EST est un point d'**accueil**, d'**information**, de **conseil**, d'**orientation** et d'**accompagnement** pour les personnes âgées de **plus de 60 ans** et adultes en **situation de handicap**, leurs familles et les professionnels.

Il intervient **gratuitement** auprès des personnes sur le territoire Orne Est par **téléphone**, sur **rendez-vous** aux lieux de permanence (L'Aigle & Mortagne-au-Perche) ou directement **à domicile**.

L'ACCUEIL EST CONFIDENTIEL, NEUTRE ET PERSONNALISÉ.

Le CLIC ORNE EST a donc pour mission d'assurer aux personnes âgées et adultes en situation de handicap une **prise en charge globale**, de qualité, leur facilitant l'**accès aux droits** et améliorant leur quotidien.

Il organise également des **actions de prévention** en lien avec les caisses de retraite, les mutuelles, les associations... mais aussi des **actions de soutien aux aidants familiaux**.

Vous pouvez vous rendre sur le site internet www.clic-orne.com pour de plus amples informations et suivre nos actualités sur notre page facebook « [Clic de l'Orne](#) ».

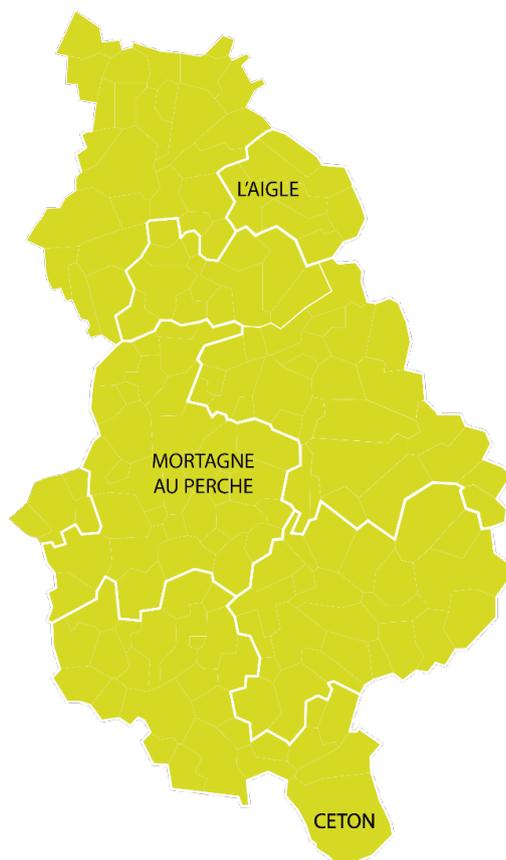
Les Coordinatrices du CLIC ORNE EST :

Marion DEGUY
L'AIGLE
02.33.24.67.28

Marine FOULON
MORTAGNE-AU-PERCHE
02.33.73.11.02



Morgan LAMBOLEY
Chargé de Prévention
06.73.36.72.84





Sapeur Pompier Volontaire Y avez-vous déjà pensé ?

Votre sécurité est assurée par les 9 femmes et 16 hommes exclusivement volontaires que compose le centre de secours de Bellême, tous âgés de 17 à 64 ans. Ces femmes et ces hommes viennent d'horizon tous très différent, mais nos différences créent notre force.

Ces pompiers interviennent 24h/24, 7j/7 et 365 j/an pour votre sécurité.

Leurs missions sont variées : secours à personne, accident de la route, incendie, inondation, secours aux animaux...

Afin de pouvoir répondre à ces interventions rapidement, nous devons renforcer notre équipe soudée et dynamique.

Vous souhaitez vivre l'expérience Sapeurs-Pompiers, vous avez entre 16 et 55 ans, vous aimez l'esprit d'équipe, vous voulez rendre service à la population et vous rendre utiles, alors

Rejoignez-nous !!! Les Pompiers de Bellême ont besoin de vous !!!

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements au 06.83.87.27.08

A bientôt



Nouvelle activité sportive à St Martin

COURS DE FITNESS

**Nouveau dans votre commune de
St Martin du Vieux Bellême**

Pratiquez une activité physique
Pour votre bien-être physique et morale

Tous les mercredis
19h00 => Renforcement musculaire
20h00 => Dance Cardio ambiance kuduro

Tous les samedis
10h00 => Renforcement musculaire
11h00 => Dance Cardio ambiance kuduro

SALLE DES FÊTES
SAINT MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME
CONTACT: 06-01-73-87-46
Inscription à l'année pour une séance 220€



Masy
Sport & Bien-être

06 01 73 87 46
masy sportbienetre@gmail.com

Nous avons le plaisir de vous informer que des cours de fitness sont dispensés depuis septembre à la Salle des Fêtes « Roger Bellanger » de Saint-Martin, par MASY, coach diplômé d'Etat.



Les assistantes maternelles agrées de St Martin



Il nous paraît important, notamment dans cette période de COVID, de vous communiquer, avec leur accord, les coordonnées de nos assistantes maternelles.



Mme ALEXANDRE Estella	22 Bas de Sèche-Terre	02.33.83.99.61
Mme BOUCHART Claudine	1 lot les Tilleuls	06.08.17.23.87
Mme BRUN Catherine	28 Lot L'Orée du Golf	02.33.85.49.66
Mme MAISONNIER Michèle	4 rue Pierre de Romanet	06.59.88.62.26
Mme NOUHAUD Christine	15 lot les Tilleuls	06.19.91.22.02
Mme PILLOUX Aline	Le Clos Fleuri	02.33.73.11.60

Services Utiles



(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr
ouverture le matin de 8h30 à 12h



Electricité : Te61
(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM

(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com





L'ÉTAT CIVIL



Naissances

BLANCHET GUESNON Noam	06-03-2021
FERT Eden	10-09-2021
CLEMENT Elia	18-09-2021



Décès

GAUTIER GEORGES	12-02-2021
COURVILLE Jacques	30-04-2021
COLIN Raymonde	02-05-2021
BOUVIER Marie-Agnès	04-07-2021
RADICKE Monika	18-07-2021
BLONDEAU Michel	19-07-2021
CORDIER André	09-10-2021



Mariages

DERIEUX Ophélie et HERVE Jean-Baptiste ,	04-08-2021
KRAMARZ Francis et THIBAUT Delphine,	28-08-2021
LETOURNEUR Stéphane et LEPLEUX Anita,	18-09-2021

L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



18 décembre 2021

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie (sous-réserve)

Le samedi 8 janvier 2022

- Vœux de M. le Maire à la salle Roger Bellanger à 17 h (sous-réserve)

Les dimanche 10 et 24 avril 2022 :

- Elections présidentielles

11 et 19 juin 2022

- Elections législatives



- Informations pratiques -



Location de la salle

(Tarifs été ou hiver)

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 150 - 170 €	1 journée 190 - 220 €
2 journées 220 - 250 €	2 journées 280 - 310 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême et Colonard



Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/10 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- pour la période d'hiver du 01/11 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, caverne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune

Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & PM sur RDV
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Pour mémoire,



un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

